

ECG avec effort - précision et mise au point importante

(sur base d'une prise de position du Dr Henry de Broux, Président de la Commission Médicale)

L'infarctus du myocarde survient chez des personnes de plus en plus jeunes. Il est une des causes les plus fréquentes de mort en plongée.

L'Electrocardiogramme à l'effort vise le dépistage d'une souffrance cardiaque à l'effort, pour tenter de prévenir les risques d'accidents cardiaques en plongée, et cela, dans l'intérêt du plongeur mais aussi celui de ses compagnons de palanquée.

Ceci explique les règles édictées en cette matière par la LIFRAS (voir in fine).

En effet, la Commission Médicale estime à l'unanimité qu'un plongeur, ayant atteint l'âge de 45 ans et dont le dernier ECG à l'effort remonte à plus de deux ans (un an si 55 ans), ne peut en aucun cas se considérer en ordre de visite médicale. En omettant ainsi volontairement une règle d'aptitude importante, il se met hors conditions d'assurance et plonge donc à ses propres risques et périls sans compter qu'en plus il met sa palanquée en danger.

La règle en vigueur se trouve dans la farde LIFRAS (chapitre 2 - Informations médicales - B - Administration - Octobre 2004 - 2a) et dit, au pt 2. Cycloergométrie ou électrocardiogramme sous effort, qu'il doit être répété :

- tous les cinq ans jusqu'à 45 ans (**lire exclu**)
- tous les deux ans de 45 (**lire inclu**) à 55 ans (**lire exclu**)
- tous les ans à partir de 55 ans (**lire inclu**)

Ainsi, une fois atteint l'âge de 45 ans (le jour de son anniversaire), le plongeur doit pouvoir présenter un ECG avec effort datant maximum de 2 ans (1 an pour les plongeurs ayant atteint 55 ans).

Qu'on se le dise ...